

## RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

### DÉPENSES DE FONCTION D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR

Paragraphe 20 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2016-2017

Trimestre : octobre-novembre-décembre 2016

Nom de la personne	Fonction	Description de la dépense	Date	Coût
Pierre Baril	Président	Dîner Rencontre de travail à Montréal	2016-10-14	25,86 \$
Pierre Baril	Président	Dîner Rencontre de travail à Québec	2016-10-18	44,05 \$
Pierre Baril	Président	Dîner Rencontre de travail à Québec	2016-12-05	54,63 \$
Pierre Baril	Président	Dîner Rencontre de travail à Québec	2016-12-07	24,29 \$
Pierre Baril	Président	Dîner Rencontre de travail à Québec	2016-12-13	60,43 \$
Pierre Baril	Président	Dîner Rencontre de travail à Québec	2016-12-21	57,23 \$

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense, s'il y a lieu.